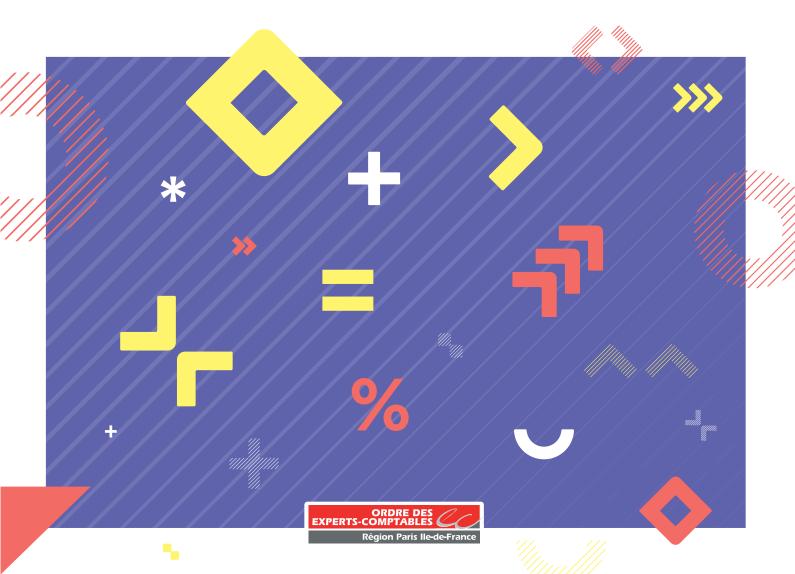
Rapport 2019 financier 2019





Rapport financier

**	COMPTES ANNUELS	4
	Rapport des censeurs	5
	Bilans Bilan Actif Bilan Passif Comptes de résultat	6 6 7 8
	Annexes Règles et méthodes comptables Compléments d'information relatifs aux comptes de bilan Compléments d'information relatifs aux comptes de résultat Autres informations et engagements	9 12 16 17
»»»	COMPTES AGRÉGÉS	18
	Rapport des censeurs	19
	Bilans Bilan Actif Bilan Passif Comptes de résultat	20 20 21 22
	Annexes Généralités Règles et méthodes comptables Compléments d'information relatifs aux comptes de bilan Compléments d'information relatifs aux comptes de résultat Autres informations et engagements	23 23 24 26 28 29
	À QUOI SERVENT VOS COTISATIONS ?	31





RAPPORT DES CENSEURS

Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, Chères Consœurs, Chers Confrères,

En exécution de la mission de censeurs qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article 28 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur :

- → la gestion financière du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France ;
- → la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget ;
- → la régularité et la sincérité des comptes annuels.

Les comptes annuels nous ont été communiqués pour contrôle le 15 Mai 2020 par Monsieur le Président du Conseil régional de l'Ordre. Ils ont été arrêtés sans modification par le Conseil réuni en session le 14 Mai 2020. Tous les livres et pièces comptables ont été mis à notre disposition au siège du Conseil régional.

Dans le cadre de notre mission de censeurs, nous avons vérifié, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. De même nous avons porté une appréciation sur les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. En outre, nous avons vérifié la nature des placements financiers et analysé la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget approuvé par le Conseil régional.

Les comptes annuels se caractérisent par un excédent de 998 446 € et un total du bilan de 12 654 926 €.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la gestion financière et sur la concordance des opérations enregistrées dans les comptes annuels avec le budget. Nous attestons que les comptes annuels qui vous sont présentés, sont réguliers et sincères.

Fait à PARIS, le 30 juin 2020,

Les Censeurs,

Christophe MONTAZEAUD

Cédric CHOUKROUN

BILANS

Bilan Actif

	BRUT	AMORTISSEMENTS DÉPRÉCIATIONS	NET AU 31/12/19	NET AU 31/12/18
ACTIF				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits assimilés	38 058	38 058		2 616
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles	327 660	207 594	120 065	179 033
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées	6 475 000		6 475 000	6 475 000
Prêts	14 572		14 572	17 673
ACTIF IMMOBILISÉ	6 855 290	245 653	6 609 637	6 674 322
STOCKS				
Avances et acomptes versés sur commandes	175 571		175 571	38 500
CRÉANCES				
Clients et comptes rattachés	1 765 873	271 796	1 494 077	1 595 660
Autres créances	2 154 890		2 154 890	1 991 845
DIVERS				
Disponibilités	2 026 685		2 026 685	1 573 848
Charges constatées d'avance	194 065		194 065	61 234
ACTIF CIRCULANT	6 317 085	271 796	6 045 289	5 261 087
COMPTES DE RÉGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	13 172 375	517 449	12 654 926	11 935 409

Bilan Passif

	NET AU 31/12/19	NET AU 31/12/18
PASSIF		
Autres réserves	8 072 587	7 528 487
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	998 446	544 100
FONDS PROPRES	9 071 033	8 072 587
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		3 600
Provisions pour charges	295 079	267 917
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	295 079	271 517
FONDS DÉDIÉS		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	255 751	309 042
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		200 000
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 345 680	2 339 513
Dettes fiscales et sociales	420 446	381 005
Autres dettes	266 937	361 745
DETTES	3 288 815	3 591 305
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	12 654 926	11 935 409

Comptes de résultat

	DU 01/01/19 AU 31/12/19 12 MOIS	DU 01/01/18 AU 31/12/18 12 MOIS
Production vendue	6 278 055	6 254 929
Subventions d'exploitation	500 000	380 000
Reprises et transferts de charge	493 014	373 942
Autres produits	593 581	706 729
PRODUITS D'EXPLOITATION	7 864 650	7 715 600
Autres achats non stockés et charges externes	3 017 384	2 967 019
Impôts et taxes	209 990	286 758
Salaires et traitements	1 653 063	1 727 532
Charges sociales	738 543	768 748
Amortissements et provisions	381 832	411 508
Autres charges	1 499 183	1 311 779
CHARGES D'EXPLOITATION	7 499 994	7 473 343
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	364 656	242 257
Produits financiers	627 649	242 850
RÉSULTAT FINANCIER	627 649	242 850
RÉSULTAT COURANT	992 306	485 107
Produits exceptionnels	6 140	59 257
Charges exceptionnelles		264
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	6 140	58 993
EXCÉDENT OU DÉFICIT	998 446	544 100

ANNEXES

Règles et méthodes comptables

L'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France est un organisme de droit privé, investi d'une mission d'intérêt public, l'Ordre est un organisme suis generis. L'Ordre n'est pas une association ni un syndicat auquel on peut ou non adhérer. Il n'a donc pas à appliquer le plan comptable des associations. Il n'est pas non plus soumis aux règles comptables applicables aux syndicats depuis la loi du 20 août 2008.

Il convient donc d'appliquer le plan comptable général en l'adaptant pour tenir compte de l'absence de but lucratif, ce qui conduit à adopter la terminologie des associations :

- → Les charges d'exploitation sont dénommées charges de fonctionnement ou d'activité,
- → Le résultat est un excédent ou un déficit,
- → Les capitaux propres deviennent les fonds propres.

L'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France applique les conventions générales comptables dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses suivantes :

- → continuité d'exploitation.
- → permanence des méthodes.
- → indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales règles utilisées sont les suivantes :

1.1 Immobilisations incorporelles

Elles concernent l'achat de logiciels comptabilisés à leur coût d'acquisition et amortis sur 12 mois, dès leur mise en service.



1.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles ont été comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition).

Elles sont amorties sur leur durée de vie estimée suivant le mode linéaire selon les durées suivantes :

- → Installations et agencements 5 ans
- → Matériel de transport 3 ans
- → Matériel de bureau et informatique 3 à 4 ans
- → Mobilier de bureau 1 à 3 ans

1.3 Immobilisations financières

Les titres de participation figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition. Lorsque la valeur d'usage des participations est inférieure à leur valeur d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

1.4 Clients et comptes rattachés (confrères et stagiaires)

Les créances clients et comptes rattachés comprennent principalement les cotisations des confrères et celles des stagiaires, majorées des coûts de formations obligatoires.

Les créances sont dépréciées, en fin d'année, par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu selon la méthode suivante :

- → Provision de 15% de la valeur nominale pour les créances de l'exercice en cours,
- → Portée à 100% de la valeur nominale pour les stagiaires étrangers dont la créance est antérieure au 31 décembre 2008.
- → Provision de 100% de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.

La provision concernant les journées de formations non recouvrées est à la charge de l'ASFOREF.



1.5 Provisions pour risques et charges

Elles enregistrent une augmentation du passif exigible à plus ou moins court terme, consécutive à des risques et charges nettement précisés quant à leur objet que des évènements inconnus à la clôture de l'exercice ou en cours rendent probables mais dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

1.6 Indemnités de fin de carrière / médailles du travail

Un contrat collectif d'assurance a été signé en fin d'année 2007, le versement effectué à cette occasion correspondant aux droits acquis par l'ensemble du personnel en matière d'engagement au titre des indemnités de fin de carrière et de médaille du travail au 31 décembre 2007.

Depuis 2008, aucune souscription complémentaire n'a été versée. Une dotation de provision de 32 958 euros a été comptabilisée en 2019 ainsi qu'une reprise de provision de 5 796 euros afin que le montant global (provisions et solde du contrat collectif) corresponde aux droits acquis au 31 décembre 2019.

Ce montant a été déterminé en tenant compte pour chaque salarié de son ancienneté, d'une actualisation de son salaire, de sa probabilité de survie ainsi que de celle de rester dans l'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France jusqu'à 62 ans, conformément à la législation en vigueur, de même en matière de médaille du travail

Le solde des contrats collectif ajouté au solde des provisions pour risques et charges correspondent au montant total des engagements dus soit 295 475.45 euros.

1.7 Particularités

Les cotisations fixes sont comptabilisées à la date de l'appel de cotisations. Les cotisations proportionnelles sont enregistrées :

- → à la date de la déclaration en ligne (même si le paiement n'a pas été encaissé) ou,
- → à la date d'encaissement de celles-ci en raison de l'impossibilité de connaître leurs montants avant réception de l'appel de cotisation servi par le membre de l'Ordre et joint au règlement (au cas où la déclaration n'est pas remplie en ligne).



Compléments d'information relatifs aux comptes de bilan

2.1 Immobilisations incorporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	CESSIONS DE L'EXERCICE	BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	VALEUR NETTE COMPTABLE À LA FIN DE L'EXERCICE
Logiciels	38 058			38 058	
TOTAL	38 058			38 058	
AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	
DES IMMOBILISATIONS					

2.2 Immobilisations corporelles et amortissements

IMMOBILISATIONS CORPORELLES	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	CESSIONS DE L'EXERCICE	BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	VALEUR NETTE COMPTABLE À LA FIN DE L'EXERCICE
Installations diverses	2 774			2 774	
Matériel de transport		1 829		1 829	1 378
Matériel de bureau et informatique	135 266	11 038		146 304	38 281
Mobilier de bureau	174 126	2 626		176 752	80 406
TOTAL	312 166	15 493		327 659	120 065
AMORTISSEMENTS	BRUT AU				

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE	BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE	
Installations diverses	3 193		419	2 774	
Matériel de transport		451		451	
Matériel de bureau et informatique	86 049	21 974		108 023	
Mobilier de bureau	44 310	52 036		96 346	
TOTAL	133 552	74 461	419	207 594	

2.3 Immobilisations financières

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	CESSIONS DE L'EXERCICE	BRUT À LA FIN DE L'EXERCICE
Participations	6 475 000	0	0	6 475 000
TOTAL	6 475 000	0	0	6 475 000

Les participations financières sont constituées de :

NOM DES SOCIÉTÉS DÉTENUES	% DE DÉTENTION	CAPITAUX PROPRES EN EUROS	CHIFFRE D'AFFAIRES EN EUROS	DIVIDENDES VERSÉS EN EUROS	MONTANT INSCRIT À L'ACTIF
EURL Actions-Experts	100	350 000	982 308	0	350 000
SCI du 50 Rue de Londres - Paris 8	50	12 250 000	1 674 959	627 503	6 125 000

2.4 État des échéances, créances et dettes

	MONTANT BRUT	À UN AN AU PLUS	À PLUS D'UN AN ET MOINS DE 5 ANS	PLUS DE 5 ANS
CRÉANCES				
Membres de l'Ordre	1 123 314	1 123 314		
Clients factures à établir	481 233	481 233		
Fournisseurs Débiteurs (avances)	646 833	646 833		
Compte courant SCI du 50 Rue de Londres- Paris 8 ^{ème}	1 416 792	0	1 416 792	
Clients divers	161 327	161 327		
Conseil supérieur - Exercice Illégal	89 958	89 958		
Divers	830	830		
Avance au personnel	476	476		
TOTAL DES CRÉANCES	3 920 763	2 503 971	1 416 792	
DETTES				
Emprunts et dettes financières diverses	255 751	309 042		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 345 680	2 339 513		
Fiscales et sociales	420 446	381 005		
Autres dettes	55 132	60 200		
ASFOREF	211 805	301 545		
TOTAL DES DETTES	3 288 814	3 288 814		



2.5 Comptes de régularisation actif passif

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	31/12/2019	31/12/2018
Stockage Archives	9 666	8 607
Séminaire		42 570
Arbre de Noël 2018 reporté		8 884
Honoraires réforme Qualité	152 000	
ASFOREF Report Formation contrôleurs Qualité	32 399	
Divers		1 173
TOTAL	194 065	61 234

2.6 Produits à recevoir

PRODUITS À RECEVOIR	31/12/2019	31/12/2018
AUTRES CRÉANCES		
Convention ASFOREF / Actions-Experts	272 000	327 000
ASFOREF Redevance Marque	209 233	33 451
Divers		2 902
TOTAL	481 233	363 353

2.7 Tableaux des fonds propres

L'Assemblée Générale du 4 septembre 2019 a affecté l'excédent de l'exercice précédent de 544 100 euros en réserves diverses.

LIBELLÉS	SOLDE AU 31/12/2019	SOLDE AU 31/12/2018
Résultat	998 446	544 100
Réserves diverses	7 997 151	7 453 050
Projet ordinal (restitution cotisations 2014)	75 436	75 436
TOTAUX	9 071 033	8 072 586

2.8 État des provisions

PROVISIONS	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE UTILISÉES	REPRISES DE L'EXERCICE NONUTILISÉES	BRUT À LA FIN
PROVISIONS POUR RISQUES	S ET CHARGES				
Indemnité de départ à la retraite Médailles travail	267 917	32 958	5 796		295 079
Frais de procédure litige Arbitrage	3 600		3 600		
TOTAL	271 517	32 958	9 396		295 079
PROVISIONS POUR DÉPRÉC	IATION DES AUTRES C	RÉANCES			
Provision des comptes Confrères	354 733	271 796	354 733		271 796
TOTAL	626 250	304 754	426 754		566 875
Dont dotations et reprises d'exploitation		304 754	426 754		
Dont dotations et reprises exceptionnelles					

2.9 Charges à payer

CHARGES À PAYER	31/12/2019	31/12/2018
EMPRUNTS ET DETTES DIVERSES		
Intérêts bancaires		
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS		
Fournisseurs factures non parvenues (1)	1 451 266	1 331 774
DETTES FISCALES ET SOCIALES		
Provision congés payés/ primes/ licenciement	152 743	135 184
Provision charges sur congés payés/ primes/ licenciement	81 205	80 029
Provision taxes assises sur salaires	27 353	29 893
TOTAL	1 712 567	1 576 880

(1) Dont en 2019 :

- 1 026 963 € correspondant à la subvention d'équilibre Actions-Experts
- 378 600 € correspondant aux nouveaux outils
- 45 703 € correspondant à des couts de diverses commissions

Dont en 2018:

- 947 000 € correspondant à la subvention d'équilibre Actions-Experts
- 114 422 € correspondant à la participation aux Consultations fiscales 2018
- 270 352 € correspondant à des couts de diverses commissions



Compléments d'information relatifs aux comptes de résultat

3.1 Cotisations

Ce poste est constitué des cotisations (non exonérées) des membres inscrits au Tableau de l'Ordre de la région Paris Île-de-France. Cela comprend les cotisations fixes appelées en 2019, ainsi que celles proportionnelles payées (ou promises) en 2019 selon la décomposition suivante :

- → 6 328 personnes physiques
- \rightarrow 5 934 personnes morales
- \rightarrow 3 876 stagiaires

La part de cotisations appelée pour le compte du CSO leur est reversée, soit 7 094 310 € en 2019.

3.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement :

- \rightarrow la subvention de la CCIP
- → le produit des conventions de management et redevance des Marques ASFOREF

3.3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont constituées des dépenses des commissions du CRO et des frais de fonctionnement (Charges de personnel, loyers, etc.)

3.4 Résultat financier

Le résultat financier comprend les plus-values des placements et l'affectation de 50% du résultat 2019 de la SCI du 50 Rue de Londres (soit au total 627 503 euros).

La SCI du 50 Rue de Londres est détenue à 50 % par la CRCC de Paris et à 50% par le CROEC PIDF.

Conformément à l'article 15 du Titre V des statuts de la SCI. « le résultat dégagé est réputé appréhendé par les associés. en proportion de leurs droits, au fur et à mesure de leur constitution ».

L'assemblée générale du 7 avril 2020 de la SCI a pris en 3ème résolution l'affectation du résultat de l'exercice clos au 31/12/2019 qui s'élève à 1 255 005.87 euros, au compte courant d'associés.



Autres informations et engagements

4.1 Ventilation de l'effectif moyen salarié

CATÉGORIE	31/12/2019	31/12/2018
Cadres	24	18
Employés	12	16
TOTAL	36	34

4.2 Affectation du résultat de la SCI du 50 Rue de Londres

Voir chapitre 3.4 Résultat financier.

4.3 Éléments concernant les entreprises liées

POSTES	MONTANTS CONCERNÉS	SOCIÉTÉS CONCERNÉES
PARTICIPATIONS	350 000 6 125 000	Eurl Actions-Experts SCI du 50 Rue de Londres
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	383 040 436 113	Actions-Experts ASFOREF
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS	58 131 243 152 37 865	Actions-Experts ASFOREF SCI Rue de Londres
AUTRES CRÉANCES	1 416 792	SCI Rue de Londres
AUTRES DETTES	211 805	ASFOREF

4.4 Autre engagement

Le montant total des engagements en matière d'indemnité de départ en retraite et de médailles du travail s'élève à 295 475,45 euros, couverts par la provision et le contrat collectif.

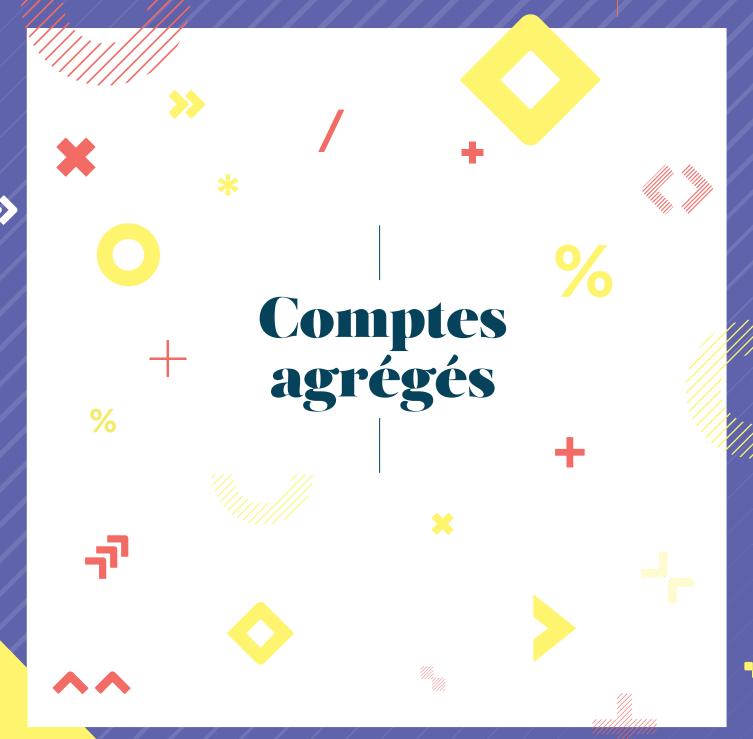
4.5 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

L'épidémie COVID-19 est considérée comme un évènement de l'année 2020.

Les comptes au 31/12/2019 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID-19.

Les conséquences du COVID-19 sur les opérations de l'association ne peuvent pas être chiffrées à la date de l'arrêté des comptes et être estimées de manière fiable.

Cependant, si l'épidémie continuait à se développer au cours de l'exercice 2020, des risques significatifs sur l'activité, les revenus, et la trésorerie pourraient se matérialiser.



RAPPORT DES CENSEURS

Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, Chères Consœurs, Chers Confrères,

En exécution de la mission de censeurs qui nous a été confiée par votre assemblée générale, et en application de l'article 28 du décret n° 2012-432 du 30 mars 2012, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019, sur :

- → la gestion financière du Conseil régional de l'Ordre des experts-comptables de Paris Île-de-France;
- → la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget ;
- → la régularité et la sincérité des comptes agrégés.

Les comptes agrégés nous ont été communiqués pour contrôle le 15 Mai 2020 par Monsieur le Président du Conseil régional de l'Ordre. Ils ont été arrêtés sans modification par le Conseil réuni en session le 14 Mai 2020. Tous les livres et pièces comptables ont été mis à notre disposition au siège du Conseil régional.

Dans le cadre de notre mission de censeurs, nous avons vérifié, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes agrégés. De même nous avons porté une appréciation sur les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. En outre, nous avons vérifié la nature des placements financiers et analysé la concordance des opérations enregistrées dans les comptes avec le budget approuvé par le Conseil régional.

Les comptes agrégés se caractérisent par un excédent de 1 096 167 € et un total du bilan de 18 994 113 €.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la gestion financière et sur la concordance des opérations enregistrées dans les comptes agrégés avec le budget. Nous attestons que les comptes agrégés qui vous sont présentés, sont réguliers et sincères.

Fait à PARIS, le 30 juin 2020,

Les Censeurs,

Christophe MONTAZEAUD

Cédric CHOUKROUN

BILANS

Bilan Actif

	BRUT	AMORTISSEMENTS DÉPRÉCIATIONS	NET AU 31/12/19	NET AU 31/12/18
ACTIF				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits assimilés	38 058	38 058		2 616
Autres immob. incorporelles / Avances et acompte	227 534		227 534	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	1 663 726		1 663 726	1 663 726
Constructions	7 958 456		7 958 456	7 948 650
Installations techniques, matériel et outillage	114 000		114 000	114 000
Autres immobilisations corporelles	648 627	362 107	286 520	414 516
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Prêts	14 572		14 572	17 673
ACTIF IMMOBILISÉ	10 664 974	400 165	10 264 809	10 161 181
STOCKS				
Avances et acomptes versés sur commandes	199 892		199 892	983
CRÉANCES				
Clients et comptes rattachés	3 199 333	732 592	2 466 741	2 922 684
Autres créances	617 896		617 896	864 501
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	50 000		50 000	
Disponibilités	5 114 850		5 114 850	3 666 628
Charges constatées d'avance	279 925		279 925	145 807
ACTIF CIRCULANT	9 461 896	732 592	8 729 304	7 600 602
COMPTES DE RÉGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	20 126 870	1 132 757	18 994 113	17 761 783

Bilan Passif

	NET AU 31/12/19	NET AU 31/12/18
PASSIF		
Autres réserves	7 997 151	7 453 051
Report à nouveau	1 328 110	1 152 426
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 096 167	669 784
FONDS PROPRES	10 421 428	9 275 261
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques		3 600
Provisions pour charges	418 318	361 246
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	418 318	364 846
FONDS DÉDIÉS		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts	2 258 249	2 633 795
Découverts et concours bancaires	1 447	3 939
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	2 259 696	2 637 734
Emprunts et dettes financières diverses	260 488	316 387
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	613 752	492 492
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 080 184	2 933 908
Dettes fiscales et sociales	886 039	966 864
Autres dettes	485 459	318 353
Produits constatés d'avance	568 749	455 939
DETTES	8 154 367	8 121 676
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	18 994 113	17 761 783

Comptes de résultat

	DU 01/01/19 AU 31/12/19 12 MOIS	DU 01/01/18 AU 31/12/18 12 MOIS
Ventes de marchandises	9 045	11 635
Production vendue	14 736 415	14 847 561
Subventions d'exploitation	735 596	727 062
Reprises et Transferts de charge	1 075 920	1 217 743
Autres produits	118 037	142 117
PRODUITS D'EXPLOITATION	16 675 013	16 946 118
Autres achats non stockés et charges externes	10 191 674	10 655 539
Impôts, taxes	338 749	379 847
Salaires et Traitements	2 481 681	2 702 158
Charges sociales	1 107 912	1 147 947
Amortissements et provisions	997 223	855 010
Autres charges	417 414	214 667
CHARGES D'EXPLOITATION	15 534 653	15 955 167
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 140 361	990 951
Produits financiers	5 919	10 704
Charges financières	16 455	12 250
RÉSULTAT FINANCIER	-10 535	-1 546
RÉSULTAT COURANT	1 129 826	989 405
Produits exceptionnels	6 140	59 257
Charges exceptionnelles		345 264
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	6 140	-286 007
Impôts sur les bénéfices	39 799	33 614
EXCÉDENT OU DÉFICIT	1 096 167	669 784

ANNEXES

Généralités

1.1 Présentation

L'Ordre des experts-comptables, créé par l'ordonnance n° 45-2138 en date du 19 septembre 1945, regroupe les professionnels habilités à exercer en France la profession d'expert-comptable. L'Ordre a pour objet la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession qu'il représente.

L'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France a pour missions essentielles de surveiller l'exercice de la profession dans sa circonscription, de statuer sur les demandes d'inscription au Tableau, de surveiller et contrôler les stages, de fixer et recouvrer le montant des cotisations.

L'Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France présente ses comptes agrégés, conformément à L'art 35- Section III du titre II- Section V de l'arrêté du 6 juin 2008, pour permettre une agrégation de tous les Conseils Régionaux au niveau du Conseil Supérieur.

1.2 Périmètre

Les comptes agrégés comprennent les entités suivantes :

ARRÊTÉ DES COMPTES AU 31 DÉCEMBRE 2019 - AGRÉGATION

ENTITÉ	FORME	PRODUITS	RÉSULTAT (avant affectation résultat SCI 50 Rue de Londres)	FONDS PROPRES	INTÉRÊT
CRO Paris IDF		8 498 439	+ 370 943	8 072 687	100%
Actions-Experts	Eurl	2 332 930	- 514	391 226	100%
ASFOREF	Association	7 418 968	+ 97 720	1 161 447	100%
SCI du 50 Rue de Londres	Sci	1 674 959	+ 1 255 056	12 350 000	50%
SOUS-TOTAL		19 925 296	1 723 205	21 975 360	
Retraitements		3 238 224	627 038	12 600 000	
TOTAL		16 687 072	1 096 167	9 325 261	

Pour information, la CRCC de Paris est associée au résultat de L'ASFOREF pour 1/3.

Règles et méthodes comptables

2.1 Généralité

Les comptes agrégés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables du PCG, dans le respect du principe de prudence et de l'indépendance des exercices, ainsi que de la continuité de l'activité.

Les comptes des entités ont été « agrégés », les titres des sociétés agrégées ont été annulés, en contre partie de leur situation nette et les opérations internes ont été annulées.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 Immobilisations et amortissements

Les logiciels acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et amortis sur un an.

Les supports de formation continue et du DEC sont amortis sur 3 ans

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur la durée d'usage :

- \rightarrow 6 à 9 ans pour les agencements, installations et aménagements,
- → 3 ans pour le matériel de transport,
- → 3 à 4 ans pour le matériel de bureau et le matériel informatique,
- \rightarrow 3 à 6 ans pour le mobilier de bureau.

En ce qui concerne les immobilisations provenant de la SCI du 50 Rue de Londres, la nature de l'actif par composant a été déterminée en accord avec la position de la Fédération des Sociétés Immobilières de mai 2004. Aucune dotation concernant l'immeuble n'a été comptabilisée.

2.3 Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés comprennent principalement les cotisations des confrères et celles des stagiaires, majorées des coûts de formations obligatoires, ainsi que sur la formation continue.

Les créances sont dépréciées, en fin d'année, par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu selon la méthode suivante :

Ordre des experts-comptables région Paris Île-de-France et ASFOREF (Journées de formation Stagiaires)

- → Provision de 15% de la valeur nominale pour les créances de l'exercice en cours,
- → Portée à 100% de la valeur nominale, pour les stagiaires étrangers dont la créance est antérieure au 31 décembre 2008.
- → Provision de 100% de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.

ASFOREF (Autre que Journées de formation Stagiaires)

- → Provision de 25% de la valeur nominale pour les créances comprises entre 3 mois et 6 mois,
- → Provision de 50% de la valeur nominale pour les créances comprises entre 6 mois et 1 an,
- → Provision de 100% de la valeur nominale pour les créances de plus d'un an.

2.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent à l'actif du bilan pour leur valeur d'acquisition.

2.5 Indemnités de fin de carrière / médailles du travail

Un contrat collectif d'assurance a été signé en fin d'année 2007, le versement effectué, à cette occasion, correspondait aux droits acquis par l'ensemble du personnel en matière d'engagement au titre des indemnités de fin de carrière et de médaille du travail au 31 décembre 2007.

Depuis 2008, aucune souscription complémentaire n'a été versée.

Une dotation aux provisions de 62 867,80 euros ainsi qu'une reprise de provision de 5 796 euros ont été comptabilisées afin que le montant global (provisions et solde du contrat collectif) corresponde aux droits acquis au 31 décembre 2019.

Ce montant a été déterminé en tenant compte pour chaque salarié de son ancienneté, d'une actualisation de son salaire, de sa probabilité de survie ainsi que de celle de rester dans l'Ordre des experts-comptables



région Paris Île-de-France jusqu'à 62 ans, conformément à la législation en vigueur, de même en matière de médaille du travail.

Le solde des contrats collectif ajouté au solde des provisions pour risques et charges correspondent au montant total des engagements dus au 31 décembre 2019, soit 450 020,36 euros.

2.6 Particularités

Les cotisations fixes sont comptabilisées à la date de l'appel de cotisations, en début d'exercice.

Les cotisations proportionnelles sont enregistrées :

- → à la date de la déclaration en ligne (même si le paiement n'a pas été encaissé) ou,
- → à la date d'encaissement de celles-ci en raison de l'impossibilité de connaître leurs montants avant réception de l'appel de cotisation, servi par le membre de l'Ordre et joint au règlement (au cas où la déclaration n'est pas remplie en ligne).

Compléments d'informations relatifs aux comptes de bilan

3.1 Tableau des fonds propres

LIBELLÉS	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2019	SOLDE AU 31 DÉCEMBRE 2018
Résultat	1 096 167	669 784
Réserves diverses	7 997 151	7 453 051
Réserves consolidées	1 328 110	1 152 426
TOTAUX	10 421 428	9 275 261

L'augmentation des fonds propres correspond à l'affectation du résultat 2018 et à la dotation des réserves pour travaux SCI.

3.2 État des provisions

PROVISIONS	BRUT AU DÉBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS DE L'EXERCICE	REPRISES DE L'EXERCICE UTILISÉES	REPRISES DE L'EXERCICE NON UTILISÉES	BRUT À LA FIN	
PROVISIONS POUR RISQUES	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES					
Médailles travail et IFC OEC	361 246	62 868	5 796		418 318	
Frais de procédure sur litige Arbitrage	3 600		3 600			
TOTAL	364 846	62 868	9 396		418 318	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCI	ATION DES AUTRE	S CRÉANCES				
Provision des comptes confrères	748 109	732 592	748 109		732 592	
TOTAL	1 112 955	795 460	757 505		1 150 910	
Dont dotations et reprises d'exploitation		795 460	757 505			
Dont dotations et reprises exceptionnelles						

3.3 Dettes fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres dettes

Les postes, qui s'élèvent à 4 451 682 euros sont à échéance à moins d'un an.



Compléments d'informations relatifs aux comptes de résultat

4.1 Cotisations

Ce poste est constitué des cotisations (non exonérées) des membres inscrits au Tableau de l'Ordre de la région Paris Île-de-France. Cela comprend les cotisations fixes appelées en 2019, ainsi que celles proportionnelles payées (ou promises) en 2019 selon la décomposition suivante :

- \rightarrow 6 328 personnes physiques
- \rightarrow 5 934 personnes morales
- \rightarrow 3 876 stagiaires

La redevance appelée pour le compte du CSO vient en déduction des cotisations appelées, soit 7 094 310 € en 2019.

4.2 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation comprennent principalement :

- → Les produits de formation ASFOREF
- → Les loyers du 50 Rue de Londres (correspondant à 50% du loyer facturé à la CRCC Paris)
- → Les produits des partenaires
- → Les subventions de la CCIP, Chambre des notaires, OEC et CRCC de Paris et de Versailles, du CS dans le cadre du Congrès et/ou les Universités

4.3 Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont principalement constituées des dépenses des commissions du CRO, des frais de fonctionnement (Charges de personnel, loyers etc.), des coûts des animateurs et des supports de formations.



4.4 Résultat financier

La charge financière correspond aux intérêts d'emprunt payés par la SCI, pour les travaux du 50 Rue de Londres.

Autres informations et engagements

5.1 Ventilation de l'effectif moyen salarié

CATÉGORIE	31/12/2019	31/12/2018
Cadres	33	25
Employés	21	25
TOTAL	54	50

5.2 Bénévolat des élus et autres membres des commissions

Le nombre d'heures passées par les élus pour les travaux et réunions du Conseil a été déterminé à partir des réponses obtenues des élus et d'une estimation minimale pour les élus n'ayant pas répondu.

La valorisation a été effectuée sur la base d'un taux horaire moyen de 100 €.

Cette valorisation n'a bien entendu aucune incidence sur le résultat mais permet d'avoir une meilleure appréciation des activités du Conseil et de l'engagement des élus.

	HEURES	VALORISATION
Élus	8 000	800 000
TOTAL	8 000	800 000



5.3 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

L'épidémie COVID-19 est considérée comme un évènement de l'année 2020.

Les comptes au 31/12/2019 ont été établis sur la base de la continuité de l'activité, sans aucune correction de valeur, provision ou écriture relative aux conséquences du COVID-19.

Les conséquences du COVID-19 sur les opérations de l'association ne peuvent pas être chiffrées à la date de l'arrêté des comptes et être estimées de manière fiable.

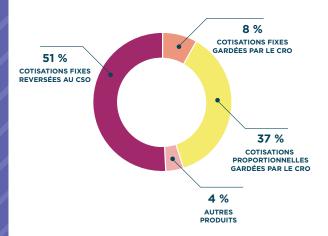
Cependant, si l'épidémie continuait à se développer au cours de l'exercice 2020, des risques significatifs sur l'activité, les revenus, et la trésorerie pourraient se matérialiser.



A QUOI SERVENT **VOS COTISATIONS?**

Recettes 2019

DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES PARIS ILE-DE-FRANCE



Dépenses 2019

DE L'ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES PARIS ILE-DE-FRANCE

